

DECISION N° 406/23 /MINESEC DU 05 JUIL 2023
portant nomination d'un responsable à titre Intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommée à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MIFI

CETIC BILINGUE DE BADENG

Econome par intérim : Madame **SIKATI Chantal**, Institutrice de l'Enseignement Technique, matricule **693 178-I**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

Article 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressée est soumise à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Le Directeur du CETIC Bilingue de Badeng est chargée de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 05 JUIL 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESEN
- SG/DRH/DDES MIFI
- SDACL/INTÉRESSÉE
- ARCHIVES/CHRONO


NALOVA LYONGA, Ph.D